



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19h00 à la salle municipale située au 230, rue Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Monsieur le maire Pierre-Paul Leblanc préside cette séance.

Les conseillers(ères) suivant(e)s sont présent(e)s, tous formant quorum :

- Véronique Desrochers
- Jean-Daniel Lavertu
- Daniel Plante
- Nancy Grimard
- André Bougie
- Éva Morin

Madame Mélisa Morisette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

26-09-3204. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les membres présents lors du début de la réunion formant un quorum, monsieur le maire, Pierre-Paul Leblanc, déclare que la séance est ouverte à 19h01.

26-09-3205. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition de **Daniel Plante**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-09-3206. Période de questions

26-09-3207. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 août 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Véronique Desrochers** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

26-09-3208. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 août 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Nancy Grimard** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-09-3209. Administration et finances

26-09-3209.1. Présentation et adoption des dépenses pour le mois d'août 2026

- Comptes payés 2026-08 : 107 409,25 \$
- Salaires et allocations pour le mois d'août : 11 075,47 \$

Total des comptes payés : 118 484,72 \$

Je, Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits pour le paiement des factures énumérés ci-haut sont disponibles et que les paiements ont été effectués conformément aux pouvoirs qui me sont délégués en vertu du règlement numéro 402 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et délégrant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses.

Mélisa Morissette
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU que les dépenses payées sont transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **André Bougie** et résolu unanimement que les dépenses soumises pour le mois d'août 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière, Mélisa Morissette, soient acceptées telles que présentées et que les dépenses soient autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-09-3209.2. Avis de motion – règlement d'emprunt pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de 5 ponceaux sur la route Boisclair sur une distance 2.87 km

Il est, par la présente, donné avis de motion, par **Nancy Grimard**, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 460 décrétant une dépense et un emprunt pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de 5 ponceaux sur la route Boisclair sur une distance 2.87 km.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

26-09-3209.3. Dépôt – règlement d’emprunt pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de 5 ponceaux sur la route Boisclair sur une distance 2.87 km

Il est, par la présente, déposé par **Véronique Desrochers**, conseillère, le projet du règlement intitulé *Règlement numéro 460 décrétant une dépense et un emprunt pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de 5 ponceaux sur la route Boisclair sur une distance 2.87 km* qui sera adopté à une séance subséquente.

26-09-3209.4. Octroi d’un contrat pour les contrôles qualitatifs de matériaux et surveillance environnementale dans le cadre des travaux de voirie et de pavage de la route Boisclair

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser des travaux nécessitant un contrôle de la qualité des matériaux ainsi qu'une surveillance environnementale ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retenir des services professionnels spécialisés pour assurer la conformité des travaux et le respect des normes environnementales en vigueur ;

ATTENDU QUE quatre demandes ont été adressées à des firmes spécialisées ;

ATTENDU QUE de l'offre de services d'Englobe est la seule offre soumise et s'élève à un montant de 22 472 \$ avant taxes, et est inférieure à l'estimé préliminaire de la firme Services EXP ;

ATTENDU QUE cette dépense est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt dans le cadre des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Daniel Lavertu** et résolu unanimement :

1. **D'AUTORISER** une dépense au montant de 22 472 \$, taxes en sus, pour l'octroi du contrat de services professionnels en contrôle de la qualité des matériaux et surveillance environnementale.
2. **D'OCTROYER** le contrat pour lesdits services à la firme Englobe.
3. **D'IMPUTER** cette dépense aux coûts reliés aux travaux de voirie et de pavage de la route Boisclair, lesquels font l'objet d'un règlement d'emprunt, le tout conditionnel à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.
4. **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mélisa Morissette, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-09-3209.5. Avis de motion – Règlement portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal

Cet item est reporté à une séance ultérieure.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

26-09-3209.6. Dépôt - Règlement no 461 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

26-09-3209.7. Demande d'appui – Résolution concernant le Règlement sur la langue de l'Administration

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

26-09-3209.8. Entente d'installation et d'exploitation d'un équipement de sécurité piétonne

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renforcer la sécurité piétonnière lors du traversement de la rue Principale entre le 222 et le 225, rue Principale ;

ATTENDU QUE l'installation d'un poteau équipé d'un bouton-poussoir pour traverse piétonnière sur la propriété privée commerciale située au 225, rue Principale s'avère nécessaire pour répondre à cet objectif de sécurité publique et commerciale ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le propriétaire souhaitent définir leurs responsabilités respectives quant à l'installation, au raccordement électrique, à l'entretien et aux frais associés à cet équipement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **Jean-Daniel Lavertu** et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mélisa Morissette, à signer une entente pour définir les responsabilités respectives quant à l'installation, au raccordement électrique, à l'entretien et aux frais associés à cet équipement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-09-3210. Voirie

26-09-3210.1. Programme d'aide à la voirie locale - dépôt d'une demande dans le cadre du volet Redressement – Sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions pour la réfection du 4^e Rang visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Mélisa Morissette, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par André Bougie et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-09-3211. Correspondance générale

26-09-3211.1. Invitation aux municipalités | Mobilisation en mobilité durable - 9 septembre

Il est proposé par **André Bougie** et résolu unanimement que la Municipalité rembourse à Véronique Desrochers les frais d'inscription pour la participation à cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-09-3212. Affaires nouvelles

26-09-3212.1. Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement – Sécurisation – modification de l'échéancier des travaux prévu au devis

ATTENDU que le devis émis pour le dossier de projet numéro F2401440 préparé par Artélia pour la réfection du 4^e Rang a été réalisé en 2025;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement-sécurisation déposée en 2025 a été refusée;

ATTENDU que ledit devis demeure inchangé à l'exception de l'article 5.1 DURÉE DES TRAVAUX ET ÉCHÉANCIER dont la date de fin pour la réalisation des travaux est reportée au 15 octobre 2027;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Desrochers et résolu unanimement que la date de fin pour la réalisation des travaux du devis soit reportée au 15 octobre 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Élizabeth-de-Warwick**

26-09-3213. Période de questions

26-09-3214. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'**André Bougie**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée à 20h03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pierre-Paul Leblanc
Maire

Mélisa Morissette
Directrice générale et greffière-
trésorière